



12 décembre 2008

Fédération des Conseils
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin
75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :
fcpecom@fcpe.asso.fr
Site : www.fcpe.asso.fr

La réforme du lycée selon la FCPE

Oui, le lycée a besoin d'une réforme ! C'est même toute l'Ecole qui a besoin d'une réforme ! Nous avons donc l'obligation de penser la réforme du lycée dans une vision globale incluant la réforme de l'Ecole primaire (qui reste à faire après le passage de Xavier Darcos...) et celle du collège, qui n'est pourtant absolument pas envisagée pour le moment.

Le paradoxe est qu'alors qu'il existe aujourd'hui un « cycle d'orientation » virtuel, regroupant les classes de troisième et de seconde, le ministre prétend réformer uniquement le lycée, laissant complètement de côté la troisième. La réforme du lycée ne concerne pas les élèves qui vont en seconde professionnelle sans passer par la case détermination. Ce n'est pas ainsi que l'on remédiera au fort taux d'orientation dès la fin de la troisième et au tri social des élèves...

L'enseignement en lycée doit s'articuler autour de 2 piliers : l'émancipation du citoyen et l'acquisition de méthodes de travail (gestion de son temps, résolution de problèmes, capacité de travail). Parce qu'à l'avenir, un individu va de moins en moins exercer le métier pour lequel il a été formé, il faut privilégier les « compétences » transversales. Et pour cela, développer l'interdisciplinarité, notamment en étendant les TPE aux classes de seconde et de terminale, même si l'interdisciplinarité ne se résume pas aux TPE mais doit inspirer aussi la construction des programmes.

La seconde doit rester une classe de détermination et le droit à l'erreur des élèves doit être reconnu. Pour cela, les enseignements du lycée doivent être organisés autour d'un tronc commun à tous les élèves, assorti d'approfondissements dans certaines des disciplines de ce tronc commun et d'enseignements de spécialisation. Ces enseignements doivent suivre une organisation modulaire en séquences de plusieurs semaines, aboutissant à une semaine d'évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) avec un référentiel national. Les crédits étant conservés, plus besoin de passerelles, plus de filières ou de voies dans lesquelles un élève peut se sentir coincé, chaque élève construit son propre parcours et choisit ses modules en fonction de son projet personnel. Plus non plus de spécialisation trop précoce. L'année scolaire s'organise en plusieurs séquences successives dans une même « discipline », avec possibilité de changer de discipline si l'élève s'aperçoit qu'il s'est trompé dans ses choix. Chacun va ainsi à son rythme, sans avoir à « redoubler » l'ensemble d'une année pour une ou deux disciplines mal maîtrisées.

L'accompagnement est assuré par un adulte référent membre de la communauté éducative pour 8 à 12 élèves. Son rôle consisterait à servir de

relais autant que de tuteur pour aider l'élève à construire son itinéraire. Il assurerait également le lien entre les enseignants et les parents et serait le garant de la cohérence du parcours de l'élève. Il pourrait à l'occasion activer les outils nécessaires pour la bonne réussite de l'élève.

Une telle architecture des enseignements, sous forme modulaire et pluridisciplinaire, permettra de se centrer sur l'autonomie progressive que doit acquérir le lycéen. Pour cela, le collège doit avoir préparé très tôt les élèves à devenir autonomes dans l'acquisition des savoirs. Il y a urgence à « apprendre à apprendre » aux élèves et à les conduire vers l'autonomie intellectuelle, pour les aider à faire des choix. Cela suppose de leur donner des outils pour chercher et comprendre l'information et pour mettre cette information en lien avec son environnement. Cela suppose aussi un changement des rapports dans la relation enseignant / enseigné. Il faut que l'élève apprenne à poser des questions et non plus seulement à apporter des réponses et, dans un même temps, que l'enseignant change de positionnement pédagogique, pour passer du rôle de détenteur du savoir, à celui de guide vers le savoir.

L'organisation de la formation sous forme de modules remet le jeune au centre de son parcours de formation. Accompagné d'un référent, le lycéen devient créateur et acteur d'un parcours d'orientation en construction permanente. Avec une telle organisation, il aura la possibilité de faire des choix, de les tester, de se tromper, d'insister, de changer d'avis. Et d'acquérir de l'autonomie, garante d'une poursuite d'études autant que d'une capacité durable d'insertion pour des jeunes plongés dans une société de savoirs de plus en plus accessibles mais aussi plus complexes.

Il faut pour cela que le jeune soit pleinement acteur de sa formation. L'autonomie repose sur deux piliers : l'acquisition des connaissances, qui suppose la maîtrise des concepts disciplinaires et interdisciplinaires, et celle d'outils méthodologiques pour « apprendre à apprendre ».

La construction de l'autonomie implique une pratique pédagogique des enseignants moins centrée sur les enseignements magistraux mais davantage sur une approche individualisée de la relation pédagogique.

Par ailleurs, si la modularisation fait éclater la notion de classe, la question des effectifs d'élèves par modules reste posée. Nous pouvons envisager une adaptation des tailles des effectifs en fonction des activités proposées. Par exemple, on peut envisager que les élèves soient regroupés en nombre pour un cours magistral mais ils doivent être séparés en petits groupes pour des travaux pratiques.

Il n'est en revanche pas question d'accepter que l'allègement du nombre d'heures de cours soit compensé par l'alourdissement du travail à domicile, c'est-à-dire seul : il faut que ce soit compensé par du temps d'accompagnement tout au long de l'année, ce qui ne saurait se résumer à des stages pendant les vacances scolaires ou à du soutien scolaire après les cours.

Il faut notamment des aides spécifiques à l'entrée en seconde, parce que le passage de la troisième à la seconde est difficile, et que beaucoup d'élèves y sont « broyés ».

En ce qui concerne le baccalauréat, faut-il vraiment conserver un examen terminal de type « rite de passage » ? On peut très bien concevoir qu'il faille un certain nombre de « crédits » acquis tout au long des trois années de lycée pour être détenteur du diplôme du baccalauréat, comme cela se fait à l'université. Une telle évaluation ne prendrait plus seulement en compte la capacité du candidat d'ingurgiter une somme de savoirs académiques et à les restituer mais prendrait en compte l'intégralité du travail tout au long de l'année. L'examen final servirait plutôt à mesurer des compétences transversales, des connaissances interdisciplinaires en lien avec la poursuite d'études ou à certifier des qualifications.